



16ème législature

Question N° : 9424	De Mme Sophia Chikirou (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Moyens alloués à la commission mixte franco-algérienne pour le dialogue mémoriel	Analyse > Moyens alloués à la commission mixte franco-algérienne pour le dialogue mémoriel.
Question publiée au JO le : 27/06/2023 Réponse publiée au JO le : 29/08/2023 page : 7774		

Texte de la question

Mme Sophia Chikirou alerte Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'absence de moyens alloués à la commission mixte d'historiens désignés pour relever le défi du dialogue mémoriel franco-algérien. Mme La députée attire par ailleurs l'attention de Mme la ministre sur l'envergure symbolique, historique et stratégique de la mission confiée à cette commission. En janvier 2023, plusieurs mois après la désignation de leurs collègues algériens, 5 historiens français étaient nommés pour travailler au sein d'une commission mixte paritaire franco-algérienne sur les archives de la colonisation et de la guerre d'indépendance. Benjamin Stora, historien français, professeur des universités et inspecteur général de l'éducation nationale, co-préside cet organe aux côtés de son homologue algérien, Mohamed Lahcen Zehgidi, ancien directeur du Musée national du *moudjahid*. Parmi les historiens français nommés, on compte des experts de haut rang sur la question franco-algérienne : Tramor Quemeneur, auteur de diverses œuvres sur la guerre d'Algérie, Jacques Frémeaux, spécialiste de la conquête française de l'Algérie, Florence Hudowicz, conservatrice en chef du patrimoine et du Mucem de Marseille et Jean-Jacques Jordi, historien spécialiste des rapatriés Européens d'Algérie. Le mandat confié à cette commission est hautement stratégique dans la relation bilatérale entre les deux pays, puisqu'il est officiellement formulé dans l'un des chapitres de la « déclaration pour un partenariat renouvelé entre la France et l'Algérie » établie en 2022. Ce « travail scientifique » doit aborder toutes les questions dans « le respect de toutes les mémoires » et notamment celles qui nourrissent des débats passionnés des deux côtés de la Méditerranée depuis des décennies comme les essais nucléaires, les disparus et « l'ouverture et la restitution des archives, des biens et des restes mortuaires des résistants algériens ». La commission a tenu sa réunion inaugurale le mercredi 19 avril 2023 à l'Institut du monde arabe à Paris. Le groupe doit désormais se pencher sur une étude d'ampleur sur les origines de la colonisation française en Algérie depuis 1830, les sujets liés à la séquence de la guerre et de la décolonisation et dresser un inventaire des archives traitant de cette période. Pourtant, aucun moyen financier ou humain n'a à ce jour été alloué aux historiens pour mener à bien ce travail. Compte tenu de l'importance de cette mission dans la relation bilatérale avec l'Algérie, Mme la députée s'étonne que l'ensemble des ces intellectuels français travaille aujourd'hui bénévolement au sein de la commission. En particulier, M. Benjamin Stora, à qui M. le Président de la République avait déjà commandé un rapport sur la mémoire de la colonisation et la guerre d'Algérie en juillet 2020, est investi de cette tâche depuis maintenant 3 ans, à ses propres frais. Les recommandations émises par ce rapport intitulé « France-Algérie, les passions douloureuses », publié peu avant le déplacement du Président de la République à Alger en août 2022, ont pourtant été pour partie reprises par le Gouvernement. Mme la députée interroge ainsi Mme la ministre sur le montant du budget alloué à la commission mixte d'historiens chargés de l'enquête mémorielle franco-



algérienne ainsi que sur le ministère de tutelle auquel elle est rattachée. Elle l'interpelle sur l'urgente et impérieuse nécessité de donner aux historiens de réels moyens de réaliser leur enquête et leurs recherches alors même que l'ambition fixée par M. le Président de la République lui-même était de voir la commission rendre ses premiers travaux en août 2023, c'est-à-dire cet été, et souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

Texte de la réponse

Lors de sa visite officielle et d'amitié à Alger et à Oran les 25, 26 et 27 août 2022, le Président de la République a décidé, avec son homologue algérien, d'établir une commission conjointe d'historiens français et algériens. Cette commission, indépendante, a pour but de travailler sur l'histoire de l'Algérie contemporaine, afin de mieux appréhender notre avenir commun avec sérénité et réconcilier les mémoires blessées, en cohérence avec la Déclaration d'Alger pour un partenariat renouvelé entre la France et l'Algérie. La commission a vocation à aborder, dans un premier temps, les origines de la colonisation française en Algérie, au XIXe siècle, en dressant un inventaire des archives déposées en France et en Algérie, et qui traitent particulièrement de la conquête coloniale. D'autres sujets seront ensuite abordés à sa diligence, concernant la période du XXe siècle, en particulier la séquence de la guerre et de la décolonisation. La commission a déjà commencé ses travaux. Une session inaugurale en distanciel a été tenue le 19 avril afin de poser les bases de travail de la commission. Elle a été suivie d'une deuxième session le 7 juin, en France, qui a permis de commencer les recherches sur le XIXe siècle, notamment la chronologie et les archives. Nous veillons à ce que tous les moyens soient mis à la disposition de cette structure administrative solide et identifiée. Ainsi, côté français, un budget de 60 000 euros annuel a été alloué par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères afin de couvrir les frais de fonctionnement de la commission. La partie française de la commission peut, en outre, s'appuyer sur l'engagement de l'un de ses membres, l'historien Tramor Quemeneur, en sa qualité de secrétaire général. Il est accompagné dans ses fonctions par une assistante. Il a pour mission d'assurer le bon fonctionnement de la commission sur le long terme.